

## PROCES-VERBAL

CONSEIL DE LIGUE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021

**VISIOCONFERENCE – 19H00**

---

Madame Katherine AZEDE

**Présents**

Messieurs Jean DARTRON - Lucien GALVANI – Bruno EDOM - Philippe MAQUIABA – Victor Ramlall – Jean-Charles ALCOOL - T. FLEREAU – Stéphane ZAMORRE – Yohan SELBONNE – Mickael MERABLI

---

Mesdames Sylvia Sermanson et Claudia Raboteur

**Absents**

Messieurs Eric NESTAR, Elain ELIE – Jocelyn. MARTIAL – R. Saint Val (excusé) – G. Manette (excusé) – T. COLOMBO - Gérard PINSON

Fabrice Thomas Babel – Directeur (excusé) et Thomas Brossard – CTRA (excusé)

---

**Participant**

Madame Séverine Telle, Steeve ZABEAU et Franck Louis (Directeur Technique Régional)

---

**Ouverture de la séance à 19h15.**

**Introduction**

Le Président de séance accueille les membres du Conseil de Ligue présents et remercie ces derniers pour leur disponibilité.

En amont de la réunion, le Secrétaire général propose une modification de l'ordre du jour avec ajout de deux points « *actualisation du quorum et répartition des voix pendant l'Assemblée générale* » et un « *Amnistie sur les sanctions disciplinaires* »

Les membres du Conseil de Ligue valident à l'unanimité des membres présents.

## Rappel de l'Ordre du jour



- Validation du Procès-verbal du 18 Octobre 2021
- Préparation de l'Assemblée générale du 14 Novembre 2021
- *Actualisation du quorum et répartition des voix pendant l'Assemblée générale*
- *Amnistie sur les sanctions disciplinaires pour la saison 2020-2021*
- Questions diverses

### 1. **Validation du PV de la réunion du 18 Octobre 2021**

Après un rappel des points clefs du Procès-Verbal de la dernière séance par le Secrétaire général de séance, les membres du Conseil valident ce dernier à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 2. **Préparation de l'Assemblée générale du 14 Novembre 2021**

#### 2.1. **Validation des modifications du règlement général des compétitions pour la saison 21/22**

T. Flereau présente les modifications des règlements des compétitions liés au report du début de saison reporté en raison de la pandémie et de la situation sanitaire sur le territoire guadeloupéen.

Concernant les forfaits, art 13.2, le secrétaire général demande à ce qu'on interroge la FFF sur la possibilité d'ajouter une règle assouplissant la dérogation du 15/11. Un courrier en ce sens partira dès le 26/10.

Après échanges et débats le Conseil de Ligue valide la proposition à l'unanimité de ses membres (*sous couvert de la réserve formulée supra*).

Le Président prend acte et demande au Secrétaire Général de l'intégrer aux documents qui seront soumis aux votes lors de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2021.

#### 2.2. **Règlement de la Régionale 1 Masculine**

Le Secrétaire Général Adjoint T. Flereau présente les propositions de modifications mises en place dans les règlements de la R1.

Après échanges et débats le Conseil de Ligue valide la proposition à l'unanimité de ses membres.

Le Président prend acte et demande au Secrétaire Générale de l'intégrer aux documents qui seront soumis aux votes lors de l'Assemblée Générale du 14/11/2021.

## 2.3. Règlement de la Régionale 2 Masculine

Le Secrétaire Général Adjoint T. Flereau présente les modifications mises en place dans les règlements de la R2.

Après échanges et débats le Conseil de Ligue valide la proposition à l'unanimité de ses membres.

Le Président prend acte et demande au Secrétaire Générale de l'intégrer aux documents qui seront soumis aux votes lors de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2021.

## 2.4. Note circulaire pour les compétitions jeunes

Le Secrétaire Général Adjoint T. Flereau présente les évolutions qui seront présentées à l'Assemblée générale pour les compétitions des jeunes pour la saison 2021-2022.

Après échanges et débats le Conseil de Ligue valide la proposition à l'unanimité de ses membres.

Le Président prend acte et demande au Secrétaire Générale de l'intégrer aux documents qui seront soumis aux votes lors de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2021.

## 2.5. Ordre du jour de l'Assemblée générale du 14 novembre 2021

Le Secrétaire général présente l'ordre du jour de l'assemblée générale qui se tiendra le 14 novembre 2021.

- *Vérification des connexions sur la plateforme de vote*
- *Vérification des identifications sur la plateforme de vote*
- *Présentation de l'outil de travail à distance pour vérification et vote test*
- *Vérification du quorum*

### Ouverture de l'Assemblée Générale

1. Mot de bienvenue du Président, Accueil des invités
2. Interventions des invités
3. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 13 JUIN 2021
4. Présentation du rapport d'activité pour la saison 2020-2021
5. Présentation des titres et des récompenses pour la saison 2020-2021
6. Modifications des règlements des compétitions pour la saison 2021-2022 :
  - du règlement général des compétition
  - du règlement des séniors masculins R1, R2 et R3
  - circulaire des compétitions jeunes

2022

8. Présentation des partenaires pour la saison 2021-2022
9. Informations diverses (arbitrage, pôle, cerfa, statut fédéral, gold cup, ...)
10. Questions diverses



### Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président de la LGF

Après échanges et débats le Conseil de Ligue valide la proposition à l'unanimité de ses membres.

Le Président prend acte et demande au Secrétaire Générale de l'intégrer aux documents qui seront soumis aux votes lors de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2021.

### **3. Actualisation du quorum et répartition des voix pendant l'Assemblée générale**

Le Secrétaire général présente la situation des clubs en vue de l'assemblée générale.

En accord avec l'article 12.2 des Statuts de la LGF, le nombre de voix est déterminé suivant le nombre de licences du club au terme de la saison précédente. Ainsi, afin d'avoir un nombre de voix exhaustif et un quorum cohérent, le Conseil décide :

➤ Acter la radiation de :

EVOLUCAS LAMENTIN (520589) non engagé 2 saisons consécutives \_ 2 voix

US GOYAVE (517624) forfait général en 2020-2021 et non engagé en 2021-2022 \_ 2 voix

RAIZET FUTSAL CLUB (581974) club en cessation d'activité depuis le 15/06/2021

ET. DE L'OUEST (521274) inactif depuis le 01/07/2020 et ne s'est pas acquitté de ses dettes vis-à-vis de la Ligue

Le Conseil demande une clarification de la situation de:

AS FOOT FANM BEL (7806947) inactif depuis le 04/08/2021 \_ 3 voix

ABYMES MEMOIRES SPORTIVES (581510) non engagé en 2021-2022 \_ 3 voix

Concernant l'attribution des critères bonus, l'article 12.2 ajoute « avec un bonus de deux (2) voix pour les clubs ayant plus de 30 licenciés féminines et une équipe féminine engagée en compétition officielle de la LGF. En conséquence, au regard du nombre de licenciées lors de la saison 2020-2021, 11 clubs bénéficieraient des 2 voix bonus :

A. S. LES INCREVABLES

A.S.C. LES ANONYMES

ARSENAL C.

C.S. CAPESTERRE BELLE EAU

C.S. ST FRANCOIS

LA FREGATE

LA GAULOISE BASSE TERRE

RESISTANCE BOUILLANTE

S.C. BAIE MAHAULT

ST. LAMENTINOIS



Eu égard des évolutions susvisées, la nouvelle répartition du quorum est la suivante :

	TOTAL	QUORUM
VOIX	543	181
CLUBS	85	29

Les membres du Conseil de Ligue valident la nouvelle répartition et le nouveau quorum qui sera effectif pour l'assemblée générale du 14 novembre 2021. Ils demandent par ailleurs d'étudier la situation des clubs AS FOOT FANM BELL et ABYMES MEMOIRE SPORTIVES. Ces derniers sont maintenus dans le calcul du quorum.

#### 4. **Amnistie sur les sanctions disciplinaires pour la saison 2020-2021**

Le Secrétaire général présente une proposition d'amnistie concernant les dossiers disciplinaires.

#### **CONTEXTE**

Lors de l'AG du 2 août 2020, et suite à la reprise du football après la première vague de la pandémie, il a été décidé l'« annulation des 3 cartons jaunes des joueurs et les conséquences financières ». Lors de sa réunion du 08 juillet 2020, le COMEX a décidé une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non entièrement purgées.

#### **ETAT DES LIEUX DISCIPLINAIRE**

- **Cartons jaunes**

Les cartons jaunes sont remis à zéro à chaque nouvelle saison.

- **Suspensions**

Lors de la saison 2020/2021 : 2789 suspensions prononcées, 2512 ont été purgées, 277 sont non purgées dont 11 passées à la CARAD

NB : les suspensions temporelles ont toutes été purgées.

#### **PROPOSITION SOUMISE AU CDL**

Réplication de la décision du COMEX du 08/07/2020. Dispense d'exécution de peine allant jusqu'à 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non entièrement purgées.

269 personnes directement dispensées de l'entière de la peine. +/- 10 cas à regarder de manière plus précise.



Point d'attention : L'application de cette décision impliquera la saisie manuelle et individuelle du changement de décision soit 269 actions minimum avant le début des compétitions en priorisant les clubs de R1.

Les membres du Conseil de Ligue valide cette proposition à l'unanimité des membres présents, sous réserve d'interroger le service juridique de la Fédération Française de Football et d'en obtenir l'aval. Ils souhaitent également savoir si les 3 matchs sont déductibles de la sanction.

## 5. Questions diverses

### 5.1. Point de l'ordre du jour du prochain Conseil de Ligue

Le Vice-Président Ph MAQUIABA souhaite évoquer lors du prochain Conseil de Ligue directeur la licence club CONCACAF.

### 5.2. Point sur les terrains

Concernant les terrains, Le Vice-Président B Edom souhaite réaliser une modification permettant d'organiser les matchs de R1 sur un niveau T3 ou T4. Le président souhaite savoir quels sont les terrains actuellement T3 et T4.

- Les terrains T3 : Le Moule, Sainte Anne, Abymes, BM, MG, Petit Canal, Saint Claude et Vieux Habitants.
- Les terrains T4 : Capesterre Belle Eau, Petit Bourg, Calvaire, Gosier, Saint Louis de Galante
- Travaux : Sainte Rose et Lamentin

Le Conseil de Ligue évoque les terrains T4. Les membres retiennent que les matchs de R1 pourront se disputer sur les terrains suivants :

- T3 : Le Moule, Sainte Anne, Abymes, BM, MG, Petit Canal, Vieux Habitants et Saint Claude,
- Travaux : Sainte Rose et Lamentin,
- T4 : Capesterre Belle Eau et Petit Bourg

Concernant le terrain de Bouillante, les membres du Conseil de Ligue souhaitent que la collectivité se rapproche de la ligue afin de faire une demande de classement en « Travaux » et de réaliser les travaux qui seront recommandés par la commission.

En conséquence, les membres du Conseil de Ligue valident ces 14 terrains pour la R1 pour la saison 2021-2022.



Concernant l'accès au terrain, le grand match ou l'accès au vestiaire toutes les dispositions antérieures ont été supprimés afin de se référer au protocole sanitaire actuellement en vigueur.

Le cas du Terrain de Rivière des Pères a été posé. Le Secrétaire Général doit adresser un courrier au maire de Basse Terre et au Président de l'EPCI.

Le cas du terrain de Morne à l'Eau sera statué ultérieurement.

### 5.3. Coupe de France – Part Ligue

Le Président propose que la part de la recette revenant à la Ligue lors des matchs de Coupe de France à venir soit laissée à disposition des clubs compte tenue de la situation et du contexte difficile rencontrés par ces derniers.

Après échanges et débats le Conseil de Ligue valide la proposition à l'unanimité de ses membres.

.....  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.*

Le Président

  


Jean DARTRON

Le Secrétaire Général

  


Lucien GALVANI

*Pasyonéman ten nou !*